



## **Cambodge – Premier article**

### **Contexte historique et politique de la prise du pouvoir par les Khmers rouges**

Le 9 novembre 1953, le Cambodge, qui était sous protectorat français depuis 1863, obtient son indépendance. Dirigé par le prince Norodom Sihanouk, le pays, après avoir affiché dans un premier temps une politique de neutralité face à la guerre au Vietnam, va soutenir, à compter de 1965, les combattants communistes vietnamiens, laissant ces derniers trouver refuge sur son territoire. Parallèlement, un nouveau parti révolutionnaire est fondé en 1960. Saloth Sar (le futur Pol Pot), Khieu Sampan et Ieng Sary, qui lors de leurs études à Paris dans les années 50 avaient appartenu au Cercle marxiste, en sont membres. Ils prennent le maquis en 1962 et rejoignent les bases tenues par les combattants communistes vietnamiens dans la jungle où ils apprendront les fondements de la gestion politique de la population et du contrôle policier. En mars 1970, le général Lon Nol renverse Norodom Sihanouk avec l'aide des américains. Devenu allié des Etats-Unis, le pays est intégré à la stratégie d'endiguement du communisme en Asie du Sud-Est et est entraîné dans la guerre du Vietnam. Pendant ce temps, les Khmers rouges, désormais associés aux monarchistes et tous deux soutenus par la Chine, s'organisent dans la jungle. Le pays devient alors la cible de bombardements secrets américains. Ces bombardements, qui auraient causé entre mars 1969 et mai 1970 plus de 150 000 victimes, pavent la voie à la prise de pouvoir par Pol Pot et ses troupes. En effet, lorsque en 1973 les Etats-Unis se désengagent de la région, le pouvoir des Khmers rouges s'est déjà considérablement étendu sous le commandement de Pol Pot. Enfants et adolescents sont éloignés de leurs familles, des coopératives sont créées, les minorités Thai, chams et les bouddhistes subissent la répression.

### **Le régime Khmer rouge**

Le 17 avril 1975, les Khmers rouges parviennent à prendre la ville de Phnom Penh. Le gouvernement de Lon Nol est renversé. D'obédience ultra-maoïste, ils tentent d'ériger une société agraire sans classe. Le peuple est divisé en deux grands groupes : le « peuple de base », c'est-à-dire le peuple khmer des zones rurales jugé ethniquement pur et le « nouveau peuple », urbanisé, au contact des idées occidentales : les citadins, les enseignants, les avocats, les moines, les médecins... Via l'Angkar ou « l'Organisation », est mise en place une politique systématique enserrant la population dans des divisions et classements à la fois raciaux et idéologiques. Les villes sont vidées de leurs populations, à l'image de Phnom Penh et de ses 2,5 millions d'habitants qui sont expulsés vers les campagnes pour être enrôlés dans les brigades du travail. Les anciennes élites, « identifiées » parce que parlant des langues étrangères ou portant des lunettes, sont traquées et se voient appliquer la maxime « vous garder ne procure aucun avantage, vous détruire ne constitue pas une perte ». Des centaines de milliers de personnes sont déplacées, réduites en esclavage, arbitrairement exécutées, sont mortes de faim, de maladie ou d'épuisement dans les tristement célèbres « killing fields ». La liquidation des opposants ou des dissidents potentiels d'origine khmer (les Kméro-Thaïs, Sino-Khmers et Khméro-Vietnamiens) est justifiée par le fait qu'il faut liquider les Khmers « ayant un esprit vietnamien dans un corps Khmer ». Près de 40% de la population cham, de religion musulmane, est éliminé par les Khmers rouges après avoir fait l'objet d'une catégorisation sociale fallacieuse comme éléments « petits bourgeois ». Le 13 mai 1975, Pol Pot devient officiellement Premier ministre du Cambodge. A compter de 1977, face aux échecs du système mis en place, Pol Pot opère des purges meurtrières



au sein de son propre parti. Le chiffrage du nombre de victimes est un travail extrêmement délicat, néanmoins, il est communément admis qu'en quatre années, 1,7 million de cambodgiens, soit près du quart de la population, a été décimé.

### **La chute des Khmers rouges**

Au mois de décembre 1978, après trois années d'attaques des Khmers rouges contre son territoire, le Vietnam envahit le Kampuchéa démocratique – nom donné par les Khmers rouges au Cambodge. Le 7 janvier 1979, avec la prise de Phnom Penh, Pol Pot et ses partisans prennent la fuite dans la jungle. Dans les territoires encore sous leur contrôle, les massacres à l'encontre des populations continuent. En 1989, les troupes vietnamiennes se retirent du Cambodge. En 1992, le pays est placé sous le contrôle de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (Apronuc). La monarchie constitutionnelle est rétablie en septembre 1993. Norodom Sihanouk redevient roi, Norodom Ranariddh, fils de Sihanouk, Premier ministre. Hun Sen, un ancien milicien Khmer rouge ayant fui au Vietnam en 1977 pour échapper aux purges internes du Parti et placé au pouvoir par le Vietnam depuis 1985, devient second Premier ministre. Pendant des années, les criminels du régime Khmer rouge ont une entière liberté de mouvement dans le pays. En 1996, le roi Sihanouk accorde même une amnistie à Ieng Sary. En 1997, au terme de luttes internes, Pol Pot est condamné par les Khmers rouges à la réclusion à perpétuité. Il décède à la frontière Thaïlandaise en 1998. En décembre de la même année, les leaders Khmers rouges restants présentent leurs excuses au peuple cambodgien. Une politique de réconciliation nationale est lancée. En 1999, la plupart des membres se sont rendus ou ont été capturés. L'arrestation de Ta Mok en mars 1999 marque la fin du mouvement. La situation finit par s'apaiser dans le pays.

### **L'attitude de la communauté internationale**

Après l'invasion du pays par le Vietnam, les Etats-Unis, la Chine et leurs alliés s'entendent au sein de l'Organisation des Nations Unies pour condamner un « changement de régime issu d'une intervention étrangère », alliée de l'Union soviétique. La nouvelle République populaire du Kampuchéa (RPK) n'est pas reconnue par la communauté internationale. En 1979, la Commission des droits de l'homme de l'ONU refuse de se prononcer sur un rapport contenant 995 pages de témoignages sur les violations massives des droits fondamentaux au Kampuchéa démocratique. L'ambassadeur Khmer rouge, Thiounn Prasith, conserve pendant les quatorze années suivant la chute des Khmers rouges le siège du Cambodge à l'ONU. Les termes « crimes contre l'humanité » et « génocide » sont bannis de tout document officiel, et préférence est faite, comme dans des accords de Paris sur le Cambodge en 1991, à la formule : « les politiques et pratiques du passé ».

Plusieurs puissances étrangères soutiennent les Khmers rouges dans leur lutte contre l'occupation communiste vietnamienne. Ainsi la Thaïlande, qui n'a cessé de s'ingérer dans les affaires cambodgiennes dès 1953, sert de base arrière à l'armée de Pol Pot de 1979 à 1998. Singapour devient la plaque tournante de l'approvisionnement de l'armée de Pol Pot après 1979 ; les gouvernements européens, conduits par le Royaume-Uni, sont impliqués dans la fourniture d'armes et de munitions aux Khmers rouges entre 1979 et 1991 ; et les Etats-Unis, qui imposent au Cambodge occupé par le Vietnam un embargo total, soutiennent la reconstitution de l'armée de Pol Pot.



## **La lente émergence de cette juridiction hybride**

Par une lettre datée du 21 Juin 1997, presque vingt ans après les crimes commis, le Prince et les co-premiers ministres du Cambodge demandent « l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, afin de traduire en justice les personnes responsables du génocide et des crimes contre l'humanité perpétrés pendant l'administration des Khmers rouges, de 1975 à 1979 ». L'état du système judiciaire cambodgien, et sa corruption notoire, rendaient en effet incontournables l'aide ainsi que la légitimité d'une participation internationale. Au mois de mars 1999, un groupe d'experts juridiques mandaté par le Secrétaire général de l'ONU préconise la création, par le Conseil de Sécurité, d'un troisième tribunal ad hoc et la mise en place d'une commission vérité. Hun Sen, devenu entre temps seul Premier ministre, s'oppose à l'idée d'un tribunal international et affirme sa préférence pour un procès devant les tribunaux cambodgiens, arguant de l'exigence du respect de la souveraineté cambodgienne et du souci d'éviter tout risque de conflit interne. Il s'agissait en réalité pour lui de protéger les anciens dirigeants Khmers rouges exerçant encore une fonction officielle ou ayant renoncé à la lutte armée en échange d'une amnistie de fait ou de droit. Parallèlement, à l'ONU, la Chine fait savoir qu'elle opposerait un veto à toute résolution du Conseil de sécurité portant création d'un troisième tribunal ad hoc. Le 6 juillet 2000, un Mémorandum, reflet d'une série de compromis politiques, est finalement adopté. Au mois de janvier 2001, une loi « portant établissement des chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, chargées de traduire en justice les personnes responsables de crimes commis pendant la période de Kampuchéa Démocratique » est adoptée par le Parlement cambodgien. Cette loi ne respectant pas entièrement les termes du Mémorandum, une nouvelle série de négociations est ouverte. Le 6 juin 2003, un accord bilatéral est finalement signé et, le 27 octobre 2004, la loi telle que modifiée conformément aux termes de l'accord, est promulguée. Au mois d'avril 2005, après qu'une réunion de donateurs a reçu des promesses couvrant la quasi-totalité des contributions internationales volontaires nécessaires, l'accord devient définitif.

Ce Tribunal spécial mis sur pied près de trente années après les faits n'aura pas permis de juger un certain nombre de Khmers rouges, morts entre-temps, tels que Pol Pot, Son Sen (ministre de la défense et responsable du Santebal, la police politique), ou encore Ta Mok (chef du commandement militaire), et la plupart des tortionnaires encore en vie ont une moyenne d'âge proche des 80 ans. Ce procès reste néanmoins une nécessité. En effet, de ces événements qui n'ont à ce jour pu être sanctionnés par une juridiction neutre et impartiale, résultent non seulement une impunité intolérable, un déficit de confiance en la justice et un champ ouvert au révisionnisme.